



*Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
École Brébeuf*

*N° de la résolution  
ou annotation*

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE

Conseil d'établissement  
École Brébeuf

Procès-verbal de la rencontre du 4 mai 2022, à 18 h 30 via Teams

**1. Règles de fonctionnement du service de garde**

Madame Vicky Sévigny explique les modifications aux règles de fonctionnement. L'impact financier des nouvelles règles de facturation (même prix pour les deux statuts) risque d'être majeur.

La désignation des statuts (régulier et sporadique) est revue. Le statut sporadique est remplacé par **statut non-régulier**.

**2. Explication des tarifs du service de garde pour l'année 22-23 à la période**

**Période AM :**

7 h à 8 h 25 = 1 h 25 : 85 minutes x 0,05 \$

**Total : 4,25 \$**

**Période du midi :**

12 h à 13 h 15 = 1 h 15 : 75 minutes x 0,05 \$

**Total : 3,75 \$**

**Période PM**

15 h 25 à 18 h = 2 h 35 : 155 minutes x 0,05 =

**Total : 7,75 \$**

**Coût maximal de 8,55 \$/jour (tarif du MEQ) pour 5 h maximum, lors de fréquentation de deux périodes et plus. Comme le service de garde est ouvert 5 h 15, le 0,05/minute supplémentaire pour l'excédent doit se calculer.**

- 15 minutes x 0.05 \$ = 0.75 \$
- 0.75 \$ + 8.55 \$ = 9.30 \$ **deux périodes et plus/jour**

CE#21-22-21

**Définition du statut régulier** : Fréquentation de deux périodes de garde et plus par jour et élève inscrit au 30 septembre : Tarification associée est de 9,30 \$.

**Définition du statut non-régulier** : fréquentation d'une seule période de garde par jour et après la semaine de déclaration, l'élève a automatiquement un statut, non-régulier et la tarification associée est de 9,30 \$.

- Demande au CÉ de fermer le service de garde à 17 h 45 pour les journées pédagogiques.
- Demande au CÉ de fermer le service de garde à la semaine de relâche et fermé les 27 et 28 juin 2023.
- Demande au CÉ que la période des devoirs soit de 17 h à 17 h 30 + la lettre des devoirs.

Madame Patricia Marchand en fait la proposition et madame Isabelle Jacob l'appui.

L'adoption des règles de fonctionnement du service de garde et des demandes sont proposées par madame Isabelle Jacob et appuyées par madame Isabelle Rodrigue.

### **3. Sorties scolaires**

- 13 mai : 4 élèves de la classe de 6<sup>e</sup> année de monsieur Benoît Loranger au Défi apprenti génie à l'Université de Bishop. Frais d'inscription de 30 \$/élève.
- 26 mai : Classe de monsieur Benoît Loranger au Musée des Beaux Arts. Frais de 5,50 \$/élève.
- Changement à la sortie de fin d'année des élèves de la 6<sup>e</sup> année : Les frais de location d'autobus s'élèvent à 2400 \$. Cependant, 2000 \$ vont être récupérés dans la mesure Classe nature.

---

**Philippe Préville, président**

---

**Tetyana L'Allier, directrice**